





Principes généraux d'inscription des parcs éoliens dans les paysages

Pour être inscrits en adéquation avec le paysage, les parcs éoliens peuvent, d'une façon générale :

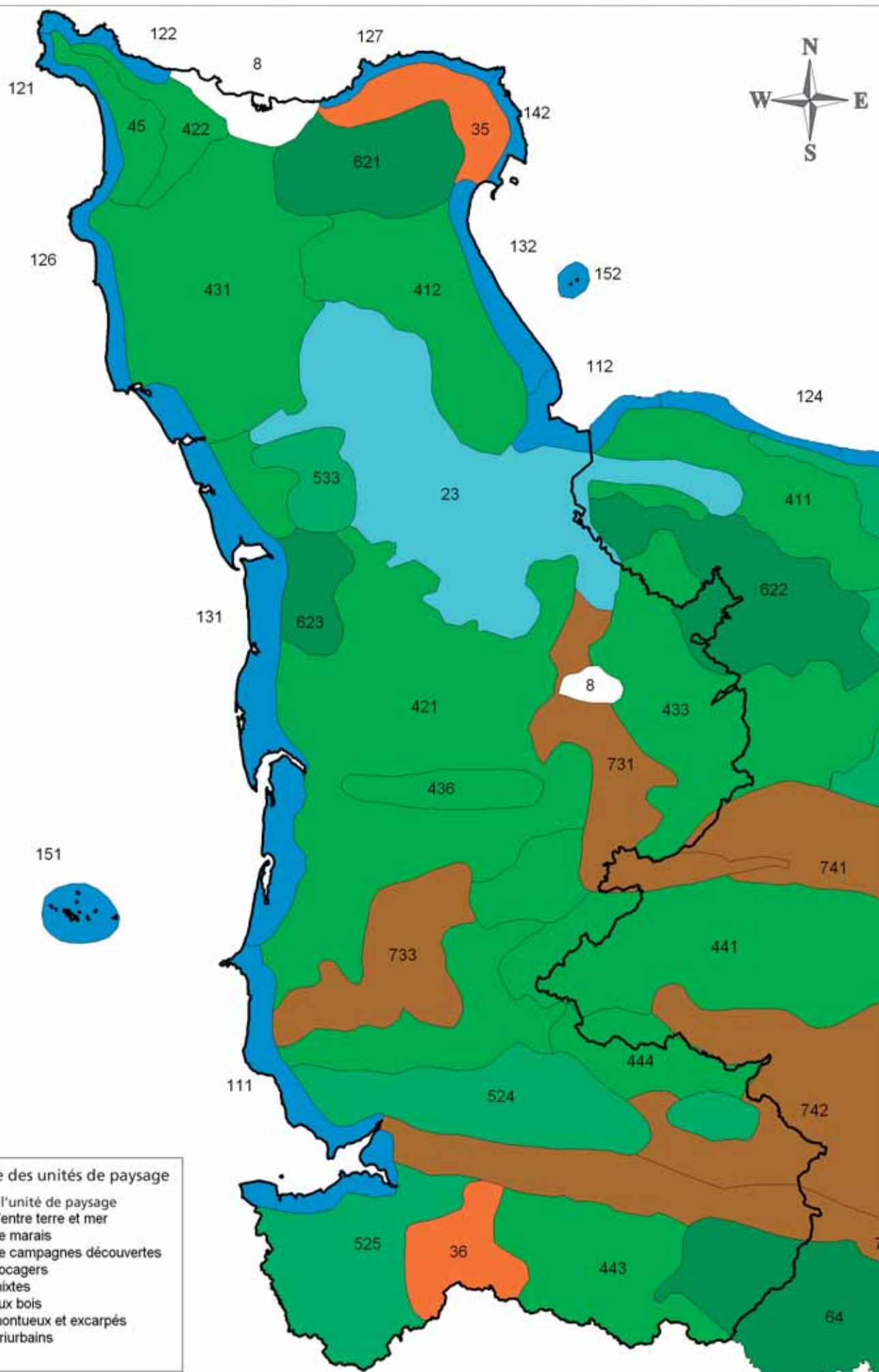
- **Composer avec les lignes de force du paysage** ou contribuer à l'articulation de différents paysages,
- Jouer un rôle de **repère** dans le paysage, à mettre en relation avec les autres éléments de repère existants,
- Pouvoir **être vus de loin** dans leur ensemble pour être perçus comme un élément structurant du paysage et ne pas être découvert au dernier moment,
- Etre en harmonie avec **l'échelle du relief** et les composantes du paysage et ne pas les écraser,
- Ne pas dénaturer les **sites emblématiques**,
- Ne pas créer de **conflits** avec les éléments du **patrimoine** ou avec des points de vues remarquables,
- Eviter le **mitage** du paysage.

A partir de ces principes généraux et de « l'Inventaire Régional des Paysages de Basse-Normandie », la pertinence de l'implantation de projets éoliens a été évaluée pour les différents secteurs des unités de paysage, selon **quatre degrés de sensibilité** :

-  Type de paysage plutôt favorable, où des lignes de forces majeures du relief ou du paysage peuvent être soulignées à distance par des parcs éoliens ;
-  Type de paysage modérément favorable, sans contraintes paysagères majeures, mais où le contexte paysager local reste à déterminer,
-  Type de paysage plutôt peu favorable, à fortes contraintes liées à la structure et la typicité des paysages ;
-  Type de paysage plutôt défavorable, à haute valeur patrimoniale.

Si les paysages emblématiques et patrimoniaux font l'objet d'une volonté de protection maximale, à l'opposé, il a été recherché les secteurs de la Manche les plus aptes à voir s'inscrire des projets éoliens en harmonie avec leurs paysages.

Carte générale des unités de paysage de la Manche
 (Extraite de l'Inventaire Régional des paysages de Basse-Normandie)

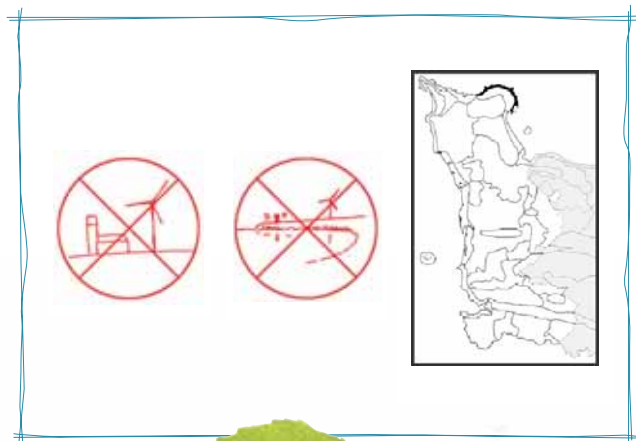


Exemple de fiche descriptive "paysages et éoliens" par unité de paysage

Unité de paysage N°1.4.2

LA COTE DU VAL DE SAIRE

VILLES REPERES : Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue.



CATEGORIE DE PAYSAGE

Paysage d'entre terre et mer, selon la forme des falaises.

AMPLITUDE ET LIGNES DE FORCE DU RELIEF

Une microfalaise d'une dizaine de mètres de haut borde la basse plateforme du Val de Saire.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PAYSAGE

Les cultures légumières occupent toute la plateforme. Le phare de Gatteville et la tour trapue de l'église de Barfleur marquent ce paysage ouvert. Au large, un chapelet d'îlots accueille un riche patrimoine militaire du XVIIème et du XIXème siècles.

EVOLUTION DU PAYSAGE

Stabilité.



PERCEPTION DE PROJETS EOLIENS EVENTUELS

Dans ce paysage très ouvert, des éoliennes seraient visibles de très loin.

PERTINENCE DE PROJETS EOLIENS EVENTUELS

Des éoliennes entreraient en concurrence directe avec le phare de Gatteville, haut de 74 mètres, et le clocher de l'église de Barfleur. De plus, le caractère patrimonial et emblématique de ce paysage littoral de la Manche, au riche patrimoine architectural et militaire, en fait un **type de paysage plutôt défavorable** à l'implantation de projets éoliens.



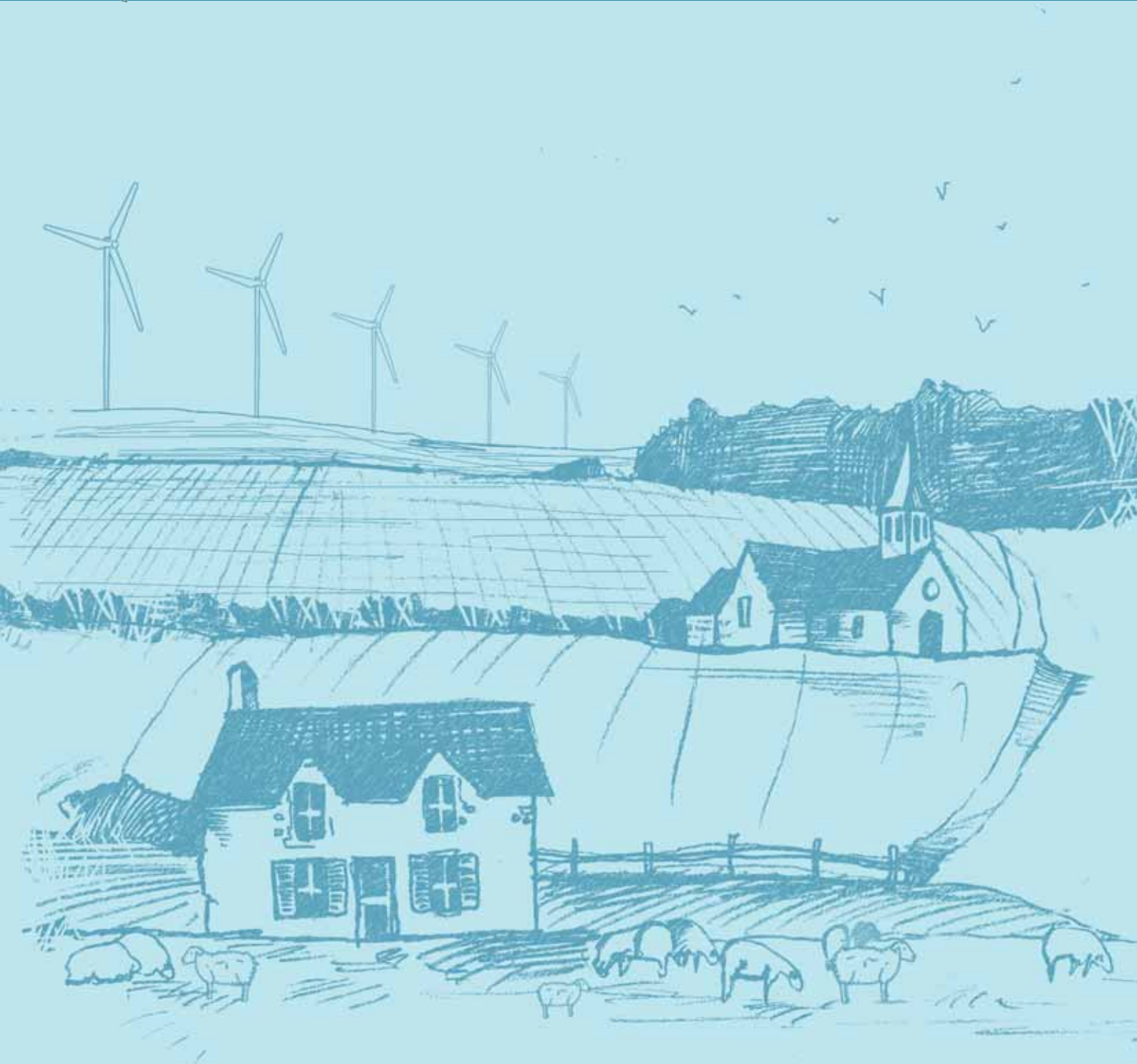
Simulation de parc éolien près du phare de Gatteville.

Les éoliennes seraient à l'échelle de ce paysage très ouvert, mais elles écraseraient le phare de Gatteville visible à l'horizon, élément emblématique du patrimoine littoral de la Manche.

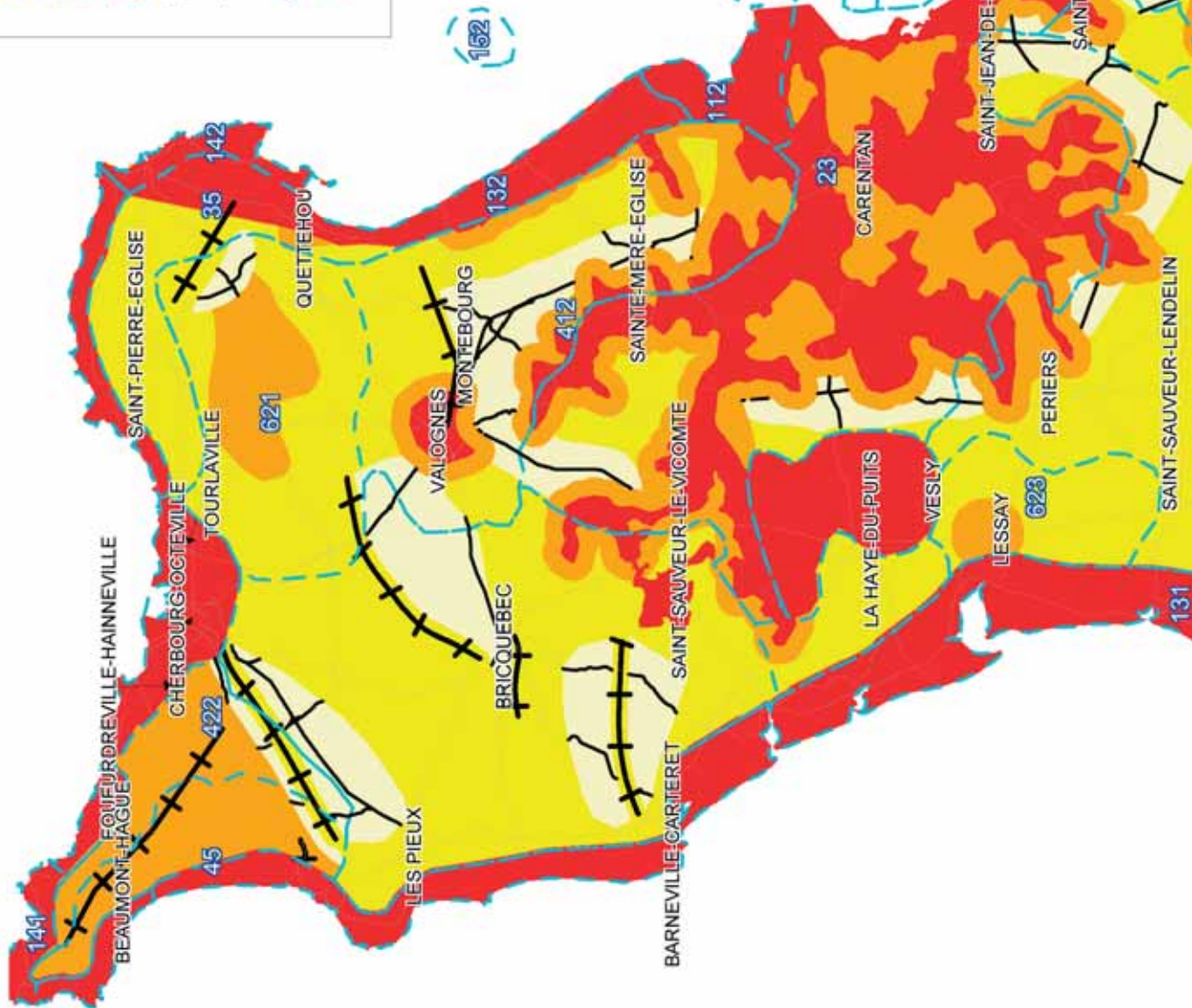
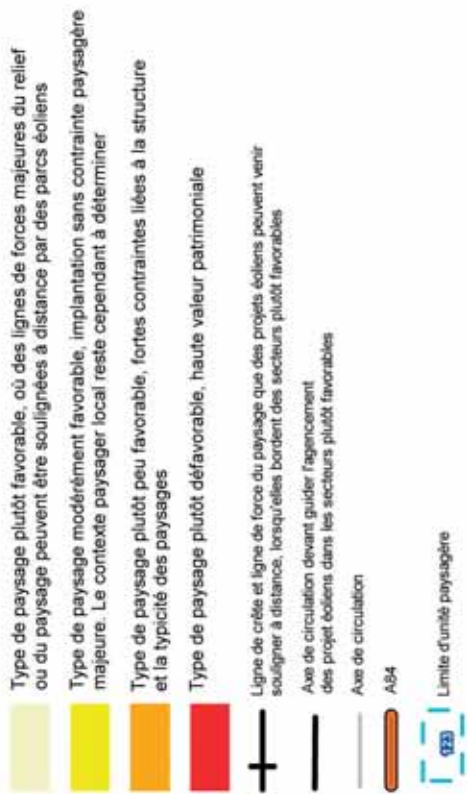
Les éoliennes dans les paysages de la Manche

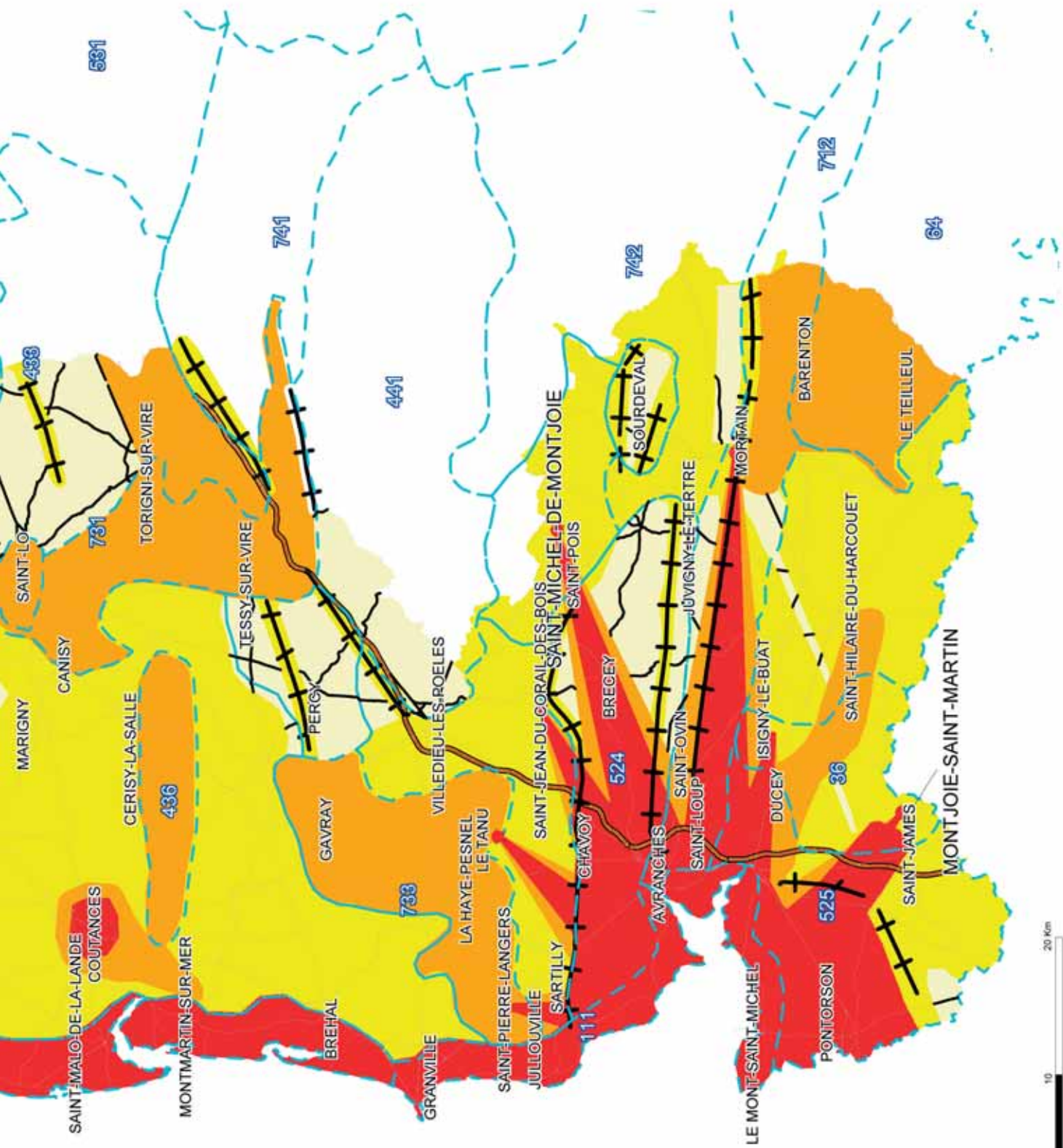


Appréciation de la sensibilité des paysages de la Manche vis-à-vis des parcs éoliens



Appréciation de la sensibilité des paysages de la Manche vis-à-vis des parcs éoliens





Source :Atlas régional des paysages de Basse Normandie, Conseil Général de la Manche - 2003, DIREN-2003, BDCarto© IGN - 1999

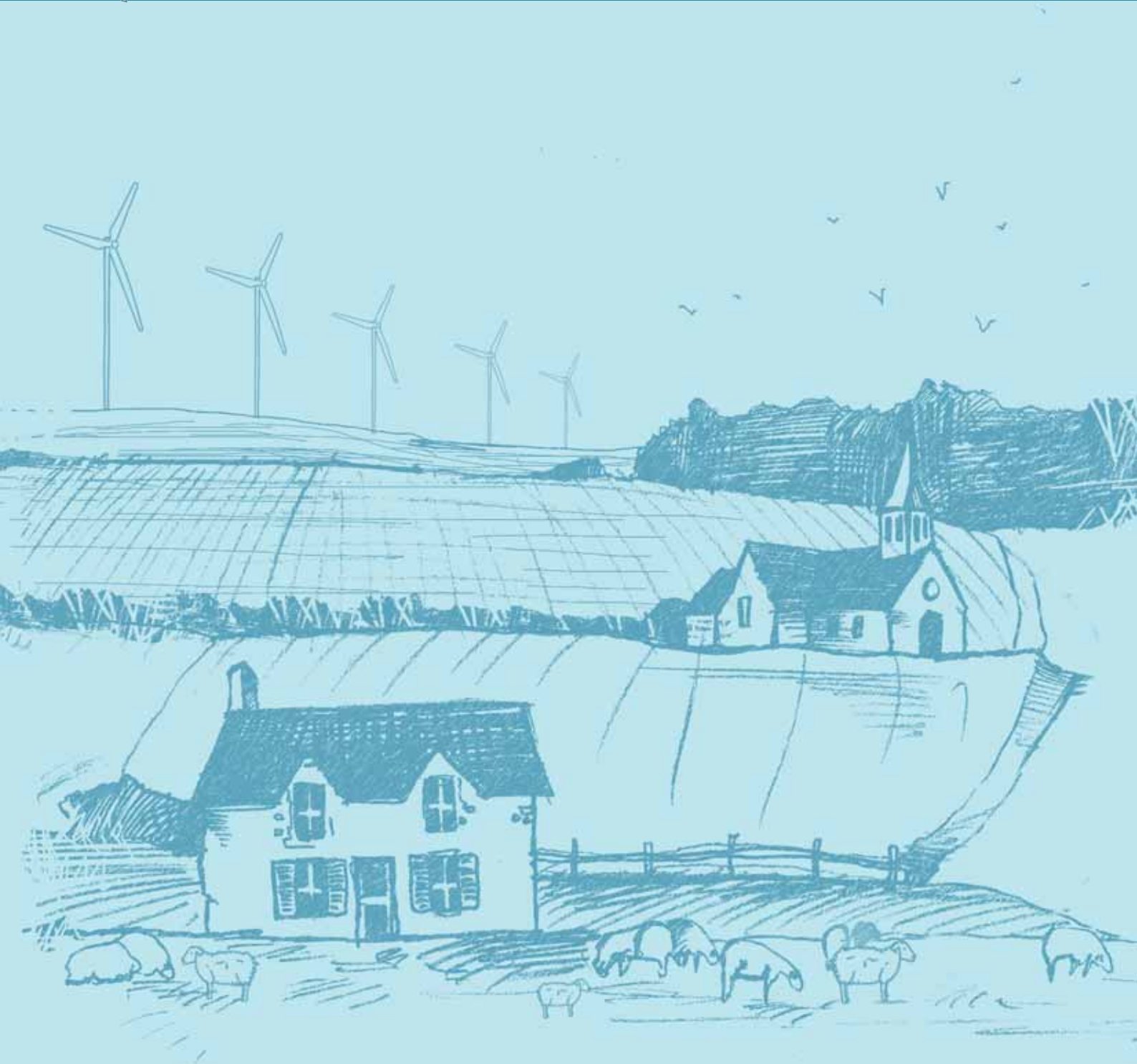


Maison du Département - 98, route de Candol - 50008 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 05 95 00
site internet : www.cg50.fr

Les éoliennes dans les paysages de la Manche

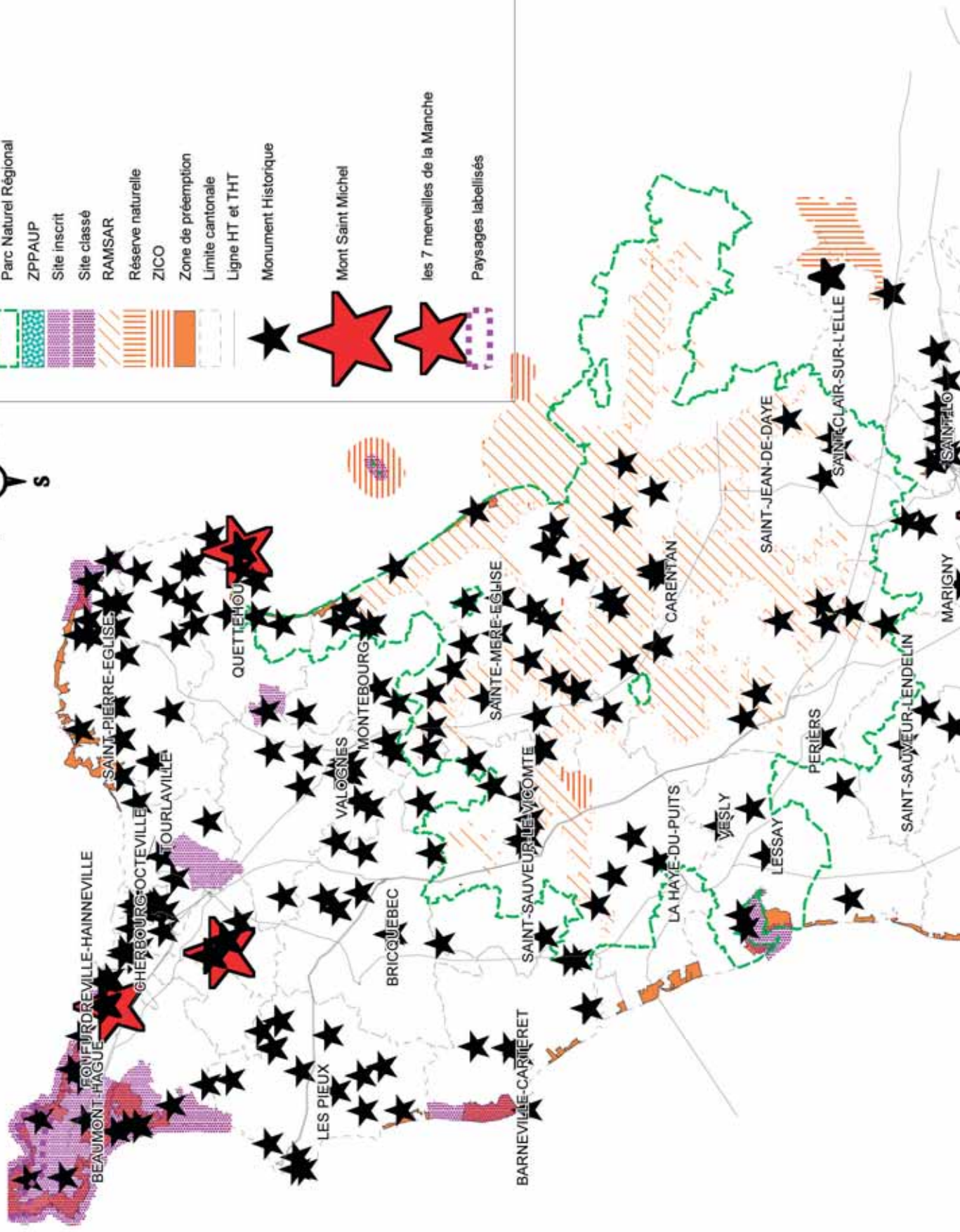


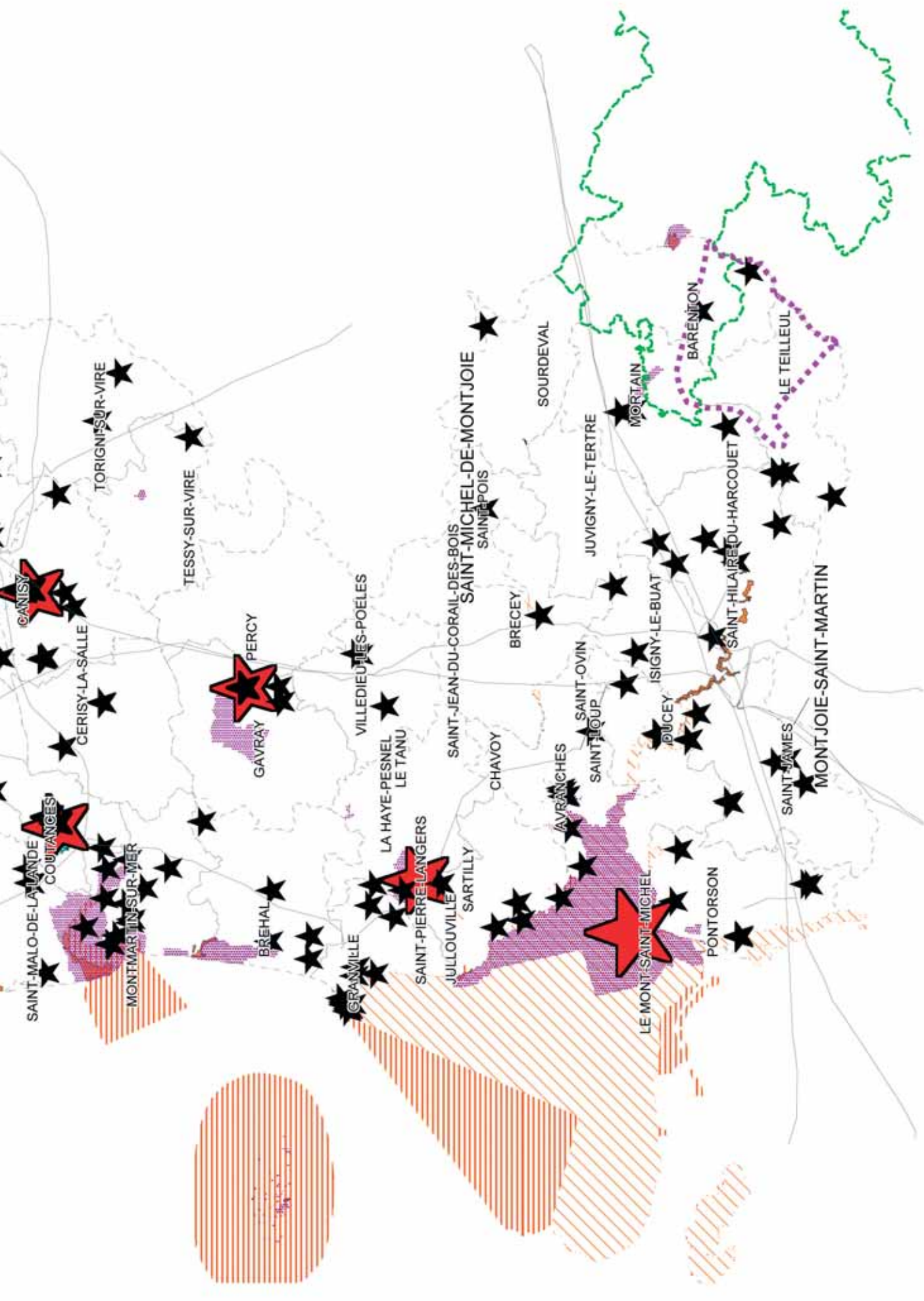
Synthèse des protections réglementaires
et paysages d'exception



Synthèse des protections réglementaires et paysages d'exception

- Parc Naturel Régional
- ZPPAUP
- Site inscrit
- Site classé
- RAMSAR
- Réserve naturelle
- ZICO
- Zone de préemption
- Limite cantonale
- Ligne HT et THT
- Monument Historique
- Mont Saint Michel
- les 7 merveilles de la Manche
- Paysages labellisés







Maison du Département - 98, route de Candol - 50008 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 05 95 00
site internet : www.cg50.fr